



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

**ARRÊTÉ**

désignant les représentants de l'administration  
au sein du comité technique paritaire spécial «cabinet du ministre»

Le ministre de l'agriculture et de la pêche

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

VU le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'État;

VU l'arrêté du 3 février 2003 portant institution de comités techniques paritaires au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, modifié;

ARRETE :

Article 1<sup>er</sup> : Les représentants de l'administration siégeant au sein du comité technique paritaire spécial « cabinet du ministre » institué par l'arrêté du 3 février 2003 susvisé sont désignés comme suit :

a) Membres titulaires :

M. Simon DUFEIGNEUX, chef de cabinet, président,  
Mme Claude VIAU, conseillère technique chargée de l'enseignement, de la formation et des questions sociales,  
M. Didier GUEUDIN, chef du bureau du cabinet,  
M. Michel CHAZAUD, chef de la mission défense,  
M. Philippe DIDIER, contrôleur budgétaire et comptable ministériel,  
M. Paul VIALLE, vice-président du CGAAER,  
M. Jacques BRULHET, premier vice-président délégué du CGAAER,  
M. Patrick DEDINGER, secrétaire général du CGAAER,  
Mme Joëlle BEAUCLAIR, secrétaire générale adjointe du CGAAER,  
Mme Françoise THEVENON LE MORVAN, inspectrice générale de l'agriculture.

b) Membres suppléants :

Mme Nathalie BRICNET, chef-adjointe de cabinet,  
Mme Emmanuelle SOUBEYRAN, conseillère,  
M. Yann BRICE, adjoint au chef du bureau du cabinet,  
Mme Anne-Marie TOMI, chef de département,  
M. René MICHEL, département comptable ministériel,  
M. Yves VAN HAECKE, second vice-président délégué du CGAAER,  
M. Jacques MORDANT, président de la MIGA,  
Monsieur Patrick LE BAIL, président de la MOVAC,  
Mme Jacqueline LORRE, chargée d'études au pôle d'appui technique du CGAAER,  
Mme Christine VALIBUS, chef de secrétariat particulier du CGAAER.

Article 2. : l'arrêté du 12 mars 2007 désignant les représentants de l'administration au sein du comité technique paritaire spécial «cabinet du ministre» est abrogé.

Article 3. : Le chef de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 novembre 2007

Le ministre de l'agriculture et de la pêche  
Pour le ministre et par délégation,  
le chef de cabinet

M. Simon DUFEIGNEUX,